Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260402-2026040103-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE DEUX AVRIL, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX

DELIBERATION 2026-04-01-03
1.1 REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE et DE L'ESPACE NUMERIQUE : REALISATION DE PLACARDS ET CHANGEMENT DU SOL – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Le Maire informe qu'en novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'étude de réagencement de la bibliothèque de L@ndéhen : mobilier, sol, cloisonnement…

En effet, suite à la reprise de la compétence « numérique » par la Commune, compétence exercée jusqu'alors par la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer, l'espace a dû être redistribué afin de mieux répondre aux besoins des différents publics : bibliothèque, numérique (ateliers et travail individuel), animations …

Des devis ont été sollicités pour le dépôt de deux demandes de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :
- L'une pour le mobilier
- L'autre pour les travaux

La Drac a donné un avis favorable au dossier mobilier pour 20 %, soit 5058 € du montant subventionnable de 25 289 € HT. Les acquisitions réalisées à ce jour s'élèvent à 15 164.69 € HT ; le second devis présenté concernait la réalisation de placards et n'a pas fait à ce jour l'objet de commande.

La Drac n'a pas retenu le dossier travaux qui comportait notamment le changement de revêtement de sol et des travaux sur le cloisonnement entre la bibliothèque et la petite salle de la Mairie.

Elle propose au Conseil Municipal de terminer le réagencement de la bibliothèque et de l'espace numérique et indique qu'elle a sollicité de nouveaux devis pour les travaux relatifs au sol et à la mise en place de placards :

Concernant le sol, le choix avait été pris pour un revêtement Flotex. Le devis s'élève à 15 198.32 € HT.
Concernant le complément de mobilier à réaliser après la pose du revêtement, un premier devis de la Société ACR s'élève à 7605 € HT. L'entreprise ne pourra pas intervenir avant

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260402-2026040103-DE

novembre ou décembre. Un second devis a été sollicité auprès de l'entreprise MS Design qui pourrait intervenir sous deux mois. Ce devis n'est pas arrivé en mairie.

Elle informe également que des subventions sont susceptibles d'être sollicitées auprès d'organismes sociaux, de l'Europe, …

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le projet répond aux nouveaux besoins du public notamment, suite à la reprise de la compétence numérique,
Considérant que l'espace permet de développer un service de proximité pour faciliter et accompagner les publics l'accès à la culture, l'inclusion numérique ….

- **DECIDE de procéder aux travaux de réfection du sol de la bibliothèque et de l'espace numérique ainsi que dans la salle attenante auprès de l'entreprise Armor Revêtement, pour un montant HT de 15 198.32 € HT.**
- **DONNE MANDAT au Maire, pour le choix de l'entreprise la mieux disante pour la réalisation de placards de rangement et l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**
- **CONSTITUE un groupe de travail, composé de Stéphanie Kerauffret, Sonia Joannot, Murielle Nicolas et Catherine Ruffet, pour les choix à intervenir en amont et pendant les travaux : coloris, adaptations à réaliser en cours de travaux…,**
- **PREND ACTE des possibilités de financement qui pourraient être sollicitées par Le Maire.**

Les dépenses seront prises en charge sur le budget investissement à l'article 21351.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Murielle NICOLAS,
Secrétaire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée publiée le 15 avril 2026 - transmise en Préfecture le 15 avril 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)